

# Les étudiants en médecine en appellent à la Justice

Une soixantaine d'étudiants en médecine a décidé d'intenter des actions en justice afin de pouvoir passer en deuxième année, a indiqué Me Charline Servais, qui représente les étudiants avec Me Jean Laurent. Deux actions en référé ont été introduites afin de faire *«valoir le droit subjectif des étudiants à passer en deuxième année à la suite de l'arrêt du Conseil d'État rendu 12 août»*, explique l'avocate.

Le 12 août dernier, le Conseil d'État a, à la suite d'un recours intenté par des étudiants de l'université de Liège, invalidé le concours organisé en fin de première année de médecine, jugeant que le quota sur lequel il reposait n'était pas objectif. *«L'arrêt du Conseil d'État doit toutefois*

*être suivi d'une décision politique»*, explique Charline Servais. Cette décision n'étant pas encore arrivée et la rentrée universitaire se rapprochant, une vingtaine d'étudiants de l'UCL et quarante de l'université de Mons ont décidé d'intenter un recours en référé auprès des présidents du tribunal de première instance de Nivelles et de Mons, contre la Communauté française et les universités. *«Nous demandons la reconnaissance du droit subjectif de passer en deuxième année parce que le concours est illégal»*, à la suite de la décision de la haute juridiction, précise Me Servais. Avec la proclamation des résultats de seconde session, d'autres étudiants devraient, selon lui, se joindre à l'action. **BELGA**